



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°877) DE MISE A DISPOSITION, DES SALLES, BERLIOZ, POLE DOCUMENTAIRE, MESSIAEN, ROPARTZ, DOLLY, SCHERZANDO, RUBATO, PIU MOSSO, APPASSIONATO ET LADRETTE A L'ASSOCIATION «FONDATION BELL'ARTE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-250  
EN DATE DU 19 JUIN 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Fondation Bell'Arte » représentée par son Administrateur Délégué, Madame Hilde DELLE-VIGNE DEMULDER, domiciliée 39<sup>bis</sup> chaussée d'Alseberg, 1420 Braine l'Alleud, Belgique, d'organiser des stages de perfectionnement musicaux, du 3 au 7 juillet 2023. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : pour les salles Pôle Documentaire, Messiaen, Ropartz, Dolly, Scherzando, Rubato, Piu Mosso, Appassionato et Ladrette du lundi 3 juillet au vendredi 7 juillet 2023 de 10h00 à 18h00, pour la salle Berlioz, le vendredi 7 juillet de 18h00 à 21h30 pour un concert de clôture ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER avec** l'Association « Fondation Bell'Arte » représentée par son Administrateur Délégué, Madame Hilde DELLE-VIGNE DEMULDER, domiciliée 39<sup>bis</sup> chaussée d'Alseberg, 1420 Braine l'Alleud, Belgique, une convention de location de salles, pour un montant de 2 780,50 TTC (deux-mille sept-cent quatre-vingt euros et cinquante centimes) pour les frais de location, auxquels il faut ajouter 55,08 € TTC (cinquante-cinq euros et huit centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser des stages de perfectionnement musicaux, du 3 au 7 juillet 2023. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : pour les salles Pôle Documentaire, Messiaen, Ropartz, Dolly, Scherzando, Rubato, Piu Mosso, Appassionato et Ladrette du lundi 3 juillet au vendredi 7 juillet 2023 de 10h00 à 18h00, pour la salle Berlioz, le vendredi 7 juillet de 18h00 à 21h30 pour un concert de clôture ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230619-Imc1H10908H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 19/06/2023  
Date de Publication : 19/06/2023